

TAUTEM, UNE AUBAINE POUR QUI ?

Effet d'aubaine...

La crise de la COVID 19 aura fait quelques heureux, grandes fortunes en tête et permis des expériences sociales qui risquent de dessiner les contours du travail de demain... si les salariés n'y prenaient garde.

IL EN VA AINSI DU TELETRAVAIL.

Les salariés, notamment ceux soumis à de longues heures de transports inconfortables, ne verraient désormais que par lui. Facile à comprendre, ce qui n'empêche nullement de s'arrêter sur leurs aspirations véritables et les intentions des employeurs.

Et si l'attente n'était pas le télétravail mais le travail en proximité, celui qui évite les transports fastidieux, énergivores, favorisant l'équilibre des temps professionnels et de vie privée... Ce travail en proximité revitalisant la vie locale et créateur d'harmonie des territoires. Ce travail en proximité continuateur du lien avec les collègues et de la confrontation professionnelle et sociale.

Selon la terminologie patronale, travailler en proximité se dénommerait travail à distance. De quoi y perdre son latin... Est-ce

une repentance de ces décennies, où pour des objectifs de rentabilité à court terme, le patronat, celui des IEG ne faisant pas exception, n'a cessé d'ajouter de la distance entre le travail et le domicile parfois bien au-delà des frontières hexagonales ? Difficile à croire...



Alors, à distance de quoi ce travail ? Pas du travail puisque ce dernier sera exécuté. A distance de la collégialité du travail, de liens solidaires entre salariés qui freinent souvent leur mise en concurrence...

Quelle aubaine ! A distance de l'entreprise et de ces mètres carrés de bureau plus nécessaires de louer... Quelle aubaine ! A distance d'obligations comme la restauration méridienne, la prise en charge partielle du coût du transport... Quelle aubaine ! A distance des responsabilités de l'employeur vis-à-vis de son salarié et au final la disparition du statut du salariat, chacun à force d'isolement devenant autoentrepreneur de son activité d'avant... Quelle aubaine !

Le travail à distance apparaît alors pour ce qu'il est : une réponse à votre besoin de proximité en trompe-l'œil et assurément une nouvelle forme d'isolement du salarié donc de sa fragilité face à la subordination de l'employeur.

NE PAS OUBLIER... TOUTE MESURE PATRONALE QUI N'EST PAS ACQUISE PAR LA MOBILISATION, LE COLLECTIF DE SALARIES, EST UNE MESURE QUI EXPLOITE UN PEU PLUS LE SALARIE, QUI DEGRADE SA SITUATION ET SES DROITS. ET NOUS Y SOMMES AVEC LE TELETRAVAIL...